

Concours de poésie de la vallée des Camisards

MIALET (GARD)



REGLEMENT

ARTICLE 1 Le comité des fêtes et la municipalité de Mialet organisent un concours de poésie thématique ouvert aux poètes d'expression française

ARTICLE 2 Ce concours comporte 4 catégories

1. Enfants (école primaire)
2. Collégiens
3. Lycéens
4. Adultes

ARTICLE 3 Chaque catégorie comporte 2 sections

➤ Poésie Néo-classique

La poésie classique répond à des critères de forme, versifiée et rimée

- Sonnet : poème constitué de 4 strophes : 2 quatrains (strophes de 4 vers) suivis de 2 tercets (strophes de 3 vers)
- Quatrain : poème de 4 vers
- Pantoum : poème de 4 quatrains
- Ballade : poème de 4 strophes : 3 strophes de 8 ou 10 vers puis 1 strophe de 4 vers

➤ Poésie libre

La poésie libre n'a pas de contrainte de forme : pas d'obligation de versification, ni de rime (Type haïku : poème en 3 vers, prose poétique...)

ARTICLE 4 Chaque concurrent ne pourra envoyer qu'un texte par section.

ARTICLE 5 Chaque poème , comportera un titre, devra être inédit et dactylographié.

ARTICLE 6 Le poème proposé ne devra pas dépasser 34 lignes au format A4, présenté en mode portrait et sera envoyé par voie postale en 4 exemplaires et aussi par courriel, en format Word (cf. précisions article 8)

ARTICLE 7 Le palmarès sera communiqué par courriel sauf demande spécifique du candidat.

ARTICLE 8 Les poèmes ne seront pas signés. Ils seront dactylographiés sur le document Word prévu à cet usage, téléchargeable sur le site de la mairie. Ce document devra être complété avec précision : catégorie, section, titre, code. Le code d'identification comportera 3 lettres suivies de 3 chiffres (Ex : DRT 231).

Pour préserver l'anonymat, le candidat inscrira son code sur une enveloppe, à l'intérieur de laquelle figureront son nom, prénom, son numéro de téléphone, le titre des œuvres présentées. Cette enveloppe sera fermée.

ARTICLE 9 Le jury est composé de 4 membres poètes et auteurs.

ARTICLE 10 Les décisions du jury sont sans appel.

ARTICLE 11 Le droit de participation est fixé à :

- Catégorie Enfants : gratuit
- Catégorie Collégiens, Lycéens **5€**
- Catégorie Adultes : **9 Euros** + 1 Euro supplémentaire par texte

Les chèques seront libellés à l'ordre du comité des fêtes de Mialet.

ARTICLE 12 Les prix seront décernés au cours du Salon des Arts, des Lettres et du Bien-être au foyer Monplaisir de Mialet, 248 route de Gènerargues 30140 MIALET. La remise des prix sera suivie d'un apéritif.

ARTICLE 13 Les envois devront parvenir avant la date limite de clôture des candidatures, au plus tard le jour de la date limite de clôture des candidatures, le cachet de la poste faisant foi. Le courriel devra obligatoirement préciser le nom du candidat, l'adresse, le numéro de téléphone.

Mairie de Mialet

Comité des fêtes - Concours de Poésie

ET

comitedesfetesmialet@gmail.com

Place de la mairie

30140 MIALET

ARTICLE 14 Les œuvres ne seront pas restituées.

ARTICLE 15 Le concurrent autorise le comité des fêtes à éditer chaque œuvre, libre de droits.